

ANNEXE 5 – Pertes de fonds APICULTURE

Déclaration pertes de fonds

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

PERTE DE FONDS colonies et/ou essaims de l'année 2022

| Nombre total de colonies (dont essaims 2022) avant été 2022 | Nombre d'essaims perdus fin 2022 et hiver 2022/2023 | Nombres essaims achetés | Factures achats essaims * | Nombres essaims réalisés par l'apiculteur | Nombre heures consacrées à la production d'essaims de reconstitution de cheptel |
|---|---|-------------------------|---------------------------|---|---|
| | | | | | |

*Joindre factures acquittées achats essaims et / ou achat de reine ...

La DDTM effectuera des contrôles en fonction des renseignements fournis (déclaration télérucher complémentaire printemps 2023 et autres documents)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci dessus

Date :

Signature :

Ce document pourra être transmis après l'achat ou la réalisation des essaims